



Éditorial

## Editorial

## Editorial

Nidaa Abou Mrad

Université Antonine, Baabda, Liban.

### MOTS-CLÉS

*ryhme aksak, macrométrie mesurée, rythmique enfantine*

### KEYWORDS

*aksak rhythm, measured macrometric, children's rhythm*

### ARTICLE HISTORY

Published : 15 December 2014

Ce numéro est consacré à la thématique du rythme musical des monodies traditionnelles. Il se compose de quatre articles qui ont en commun de faire appel à des catégorisations rythmiques que Constantin Brăiloiu (1893-1958) a forgées. Du reste, la Revue des Traditions Musicales (désignation de ce périodique, condensée à partir de l'ancienne dénomination Revue des Traditions Musicales des Mondes Arabe et Méditerranéen) dédie ce numéro à cette grande figure de l'ethnomusicologie et de la musicologie générale avant la lettre.

François Picard ouvre ce numéro par un article qui présente un protocole d'analyse rythmique employé à l'Université Paris-Sorbonne, qui concilie les approches internes des phénomènes rythmiques et une compréhension externe, indispensable à la validation, et ce, à partir d'une description des enregistrements audio qui est couplée à leur présentation synchrone avec des éléments de visualisation. Ce protocole donne accès à des méta-analyses qui s'inscrivent dans la perspective d'une musicologie résolument générale.

Les deux articles suivants étudient des séquences vo-

cales de la tradition de Sanaa et du corpus hymnique syriaque de l'office maronite de la Semaine Sainte, qui sont de macrométrie mesurée (notamment en 11/8) et de pulsation irrégulière, bichrone 3/2, où les valeurs ternaires prédominent. Les auteurs, respectivement Jean Lambert et Nidaa Abou Mrad, démontrent qu'il s'agit en l'occurrence bien de rythmes de type aksak, ce qui est doublement inusuel au regard de la littérature spécialisée, étant donné que d'une part les aksaks sont généralement liés à la musique instrumentale et que d'autre part ils agencent des pulsations binaires en nombre plus important que les pulsations ternaires. Cependant et tandis que Jean Lambert s'intéresse au fait qu'en transformant ces rythmes sur le vif (et d'une manière modulaire qui respecte la métrique poétique arabe quantitative) les chanteurs yéménites « cherchent à empêcher les auditeurs de danser », Nidaa Abou Mrad examine d'un point de vue sémiotique musical comment l'agencement des syllabes syriaques, dont la surface morphologique relève d'une catégorisation giusto syllabique, opère une transformation à un niveau plus profond qui fait surgir un



Corresponding author :

Nidaa Abou Mrad | [nidaa.aboumrada@ua.edu.lb](mailto:nidaa.aboumrada@ua.edu.lb) | Université Antonine, Baabda, Liban.

Copyright : © 2014 by the authors. | Licensee : Luminous Insights, Wyoming, USA.



This article is an open access article distributed under the terms and conditions of the Creative Commons Attribution (CC BY) license (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>).

aksak dansant, ce qui n'est pas sans rappeler le syncrétisme hymnique réalisé au IV<sup>e</sup> siècle par saint Éphrem de Nisibe entre schème apollinien (*strate giusto*) et schème dionysiaque (*strate aksak*).

Quant à l'article de Sasan Fatemi, il s'intéresse à une autre catégorie inhérente à la typologie rythmique de Constantin Brăiloiu. Il s'agit de la rythmique enfantine, dont il examine les expressions effectives dans les pratiques musicales traditionnelles d'Iran. Ainsi la rythmique enfantine iranienne déroge-t-elle à certaines règles mises en exergue par Brăiloiu, eu égard notamment à son inféodation à la métrique poétique persane qui est quantitative, et ce, tout

en privilégiant les séries octosyllabiques, qui sont prédominantes en Iran, comme dans les autres cultures concernées par ce type rythmique.

#### **Note de l'éditeur**

Cet article a été initialement publié par *Les Presses de l'Université Antonine*. Il est republié par *Luminous Insights* suite au transfert de la revue vers ce nouvel éditeur.

#### **Cite as**

Abou Mrad, N. (2014). Éditorial. *Revue des Traditions Musicales*, 8(1), 1–2. 10.51300/RTM-2014-54